



Facture transport sanitaire de plus de 2 ans

Par **AKBEN**, le **29/06/2016** à **15:05**

Je viens de recevoir à mon nom et adresse le 23 juin 2016, 2 demandes de paiement pour le transport sanitaire de ma maman en date du 9 mai 2014 avec un duplicata d'une feuille à contour vert. La raison est le refus de règlement de la mutuelle. Or, d'une part ma maman est décédée en juillet 2015. Elle payait une mutuelle assez cher. Elle avait eu début juin 2015 un refus de remboursement de 5 journées en chambre individuelle alors qu'elle payait pour un forfait de 30 jours, problème que j'ai réussi à traiter, mais dans le mois qui suivait le refus et dont le remboursement est entré dans la succession.

Je voudrais connaître le délai de prescription pour réclamer ces frais, sachant que je ne sais pas si maman avait signé quelque chose, et que je n'ai plus les états de ses remboursements en ma possession. Il me semble qu'à ce jour, je ne peux plus réclamer auprès de sa mutuelle (après 2 ans). Par ailleurs, la succession est terminée.

Pourquoi la sté de transport n'a pas réclamé avant à ma mère en 2014, de plus j'ai fait suivre son courrier jusqu'en janvier 2016. Que puis-je faire maintenant pour me protéger ?